



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 septembre, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 41, rue des Catamarans, et désigné sous le lot numéro 4 743 698.

La dérogation vise à autoriser la construction d'une remise d'une superficie de 30,2 mètres carrés alors que la norme règlementaire est de 21 mètres carrés maximum pour une remise. Les dispositions règlementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 7.2.2 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 9^e jour d'août 2016.

Jacques Arsenault
Greffier